

Cameo SX

Herbicide de post-levée contre les mauvaises herbes annuelles dans les céréales et les tournesols.

Matières actives

48.2 % Tribenuron (sous forme 50% tribenuron-méthyl)

Formulation

Wasserlösliches Granulat (SG)

Trademark

FMC Corp., Agric. Chem. Group, USA

Numéro d'homologation

W-7297-1

Mode d'action

Cameo SX est un herbicide très actif appartenant au groupe des sulfonylurées (inhibiteurs de l'ALS). Il est absorbé par les racines et les feuilles et se répartit rapidement dans la plante, ce qui assure un effet systémique. Au niveau des points de végétation, il provoque rapidement un arrêt de croissance, suivi d'un processus de dépérissement qui s'étend sur plusieurs semaines. La concurrence nutritive des mauvaises herbes cesse immédiatement après le traitement. L'efficacité est optimale sur les mauvaises herbes jeunes et en forte croissance.

Utilisation Céréales

Céréales en général

Application en automne

Dosage pour les céréales d'hiver : 30 g/ha contre les mauvaises herbes annuelles. Il est recommandé d'utiliser le mélange de 2,5 l/ha Tarak + 30 g/ha Cameo SX.

Application au printemps

Dosage pour les céréales d'hiver : 60 g/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

Dosage pour les céréales de printemps : 45 g/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

Utilisation Grandes cultures

Tournesol

Traitement seulement sur variétés de tournesol résistantes au tribénuron-méthyl

Dosage : 60 g/ha de Cameo SX en post-levée contre les dicotylédones annuelles. Traitement fractionné possible avec 2 x 30 g/ha de Cameo SX à intervalle de 10 à 14 jours.

Spectre d'efficacité

Très bien efficace : chardon des champs, alchémille des champs, mouron des champs, menthe des champs, sénevé/charlock, amarante, pois adventices, repousses de colza (efficacité insuffisante sur les variétés Clearfield), petite ortie, galinsoga, renoncule, bourse-à-pasteur, capselle, épiaire, camomille, coquelicot, renouée (patte-d'oie, liseron, renouée des oiseaux, renouée liseron ; sur jeunes adventices d'environ 5 cm), séneçon, pisseinlit, violette pensée, géranium, lamier, myosotis, mouron des oiseaux, vesces.

Bien efficace : oseille (au stade rosette), laiteron, chénopode blanc, bleuet, arroche.

Efficacité insuffisante : liseron des champs, vérioniques, fumeterre, gaillet gratteron.

Restrictions

Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection + un masque de protection respiratoire (P3).

Céréales d'hiver avec application en automne : SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. SPe 1 - Pour protéger les eaux souterraines, n'appliquer que tous les 3 ans sur la même parcelle en automne sur céréales.

Céréales d'hiver avec application au printemps et tournesols: SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Céréales de printemps: SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Protection des jeunes travailleurs : les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées.

Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Miscibilité

Cameo SX peut être mélangé avec Cerelex, Tarak, Derux, Ariane C et Starane Max dans les cultures céréaliers. Dans les cultures de tournesol, il peut être mélangé avec Select ou Xenturion. En plus, Cameo SX peut être mélangé avec nos fongicides,

avec Stabilan S ainsi qu'avec Green On Micro.

Rotation culturelle

Il n'y a pas de restrictions de culture après l'utilisation conforme à l'autorisation de Cameo SX dans le cadre d'une rotation normale des cultures. En cas de labour prématué, il est possible de cultiver du blé d'été, du seigle d'été, de l'orge d'été, de l'épeautre, de l'avoine, du maïs et du lin.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Stockage

Stocker le produit à l'abri du gel, au frais et au sec. Emballages et restes Ne pas réutiliser les emballages vides. Bien refermer les emballages entamés. Remettre les emballages vides au service de ramassage des ordures. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire

même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION



GHS07



GHS08



GHS09

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>